

MONSIEUR FREDERIC LEVEILLE
PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES TERRES D'ARGENTAN
12 ROUTE DE SEES
61200 ARGENTAN

Caen, le

19 JUIN 2025
19 JUIN 2025

Objet : Avis de la Région sur le PCAET de la Communauté de Communes Terres d'Argentan Interco
Dossier suivi par Natan Leverrier
Tel : 02.79.18.24.47 Courriel : natan.leverrier@normandie.fr

Référence : D25-05899
P.J. : Avis détaillé

Monsieur le Président,

Vous avez adressé à la Région Normandie, pour avis, le projet de Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) de la Communauté de communes Terres d'Argentan Interco, conformément à l'article R229-54 du Code de l'environnement.

La Région Normandie salue l'engagement fort de votre collectivité en faveur de la transition écologique. Ce PCAET témoigne d'une volonté affirmée de structurer l'action territoriale face aux défis climatiques, en s'inscrivant dans une dynamique locale prometteuse. Il repose sur un diagnostic riche et détaillé, met en évidence les spécificités du territoire, et propose des objectifs ambitieux, globalement cohérents avec les orientations régionales.

Au regard de ces éléments, la Région Normandie émet un avis favorable sur le PCAET de la Communauté de communes Terres d'Argentan Interco.

Dans une logique d'amélioration continue, la Région souhaite toutefois formuler plusieurs observations détaillées en annexe. Celles-ci visent à renforcer la portée stratégique et opérationnelle du document, en pointant notamment les limites d'un diagnostic fondé sur des données anciennes, la nécessité de structurer les trajectoires de décarbonation dans le temps, ainsi que le besoin de rendre le plan d'action plus opérationnel sur certains volets clés.

L'objectif est de faire de ce PCAET un véritable outil de pilotage, lisible et fédérateur, au service de l'ensemble des acteurs du territoire, afin de mieux articuler les différents niveaux d'intervention et d'accélérer collectivement la transition écologique.

À cette fin, les services de la Région restent pleinement mobilisés pour vous accompagner dans la mise en œuvre, le suivi et les adaptations futures de votre PCAET, notamment à travers un appui technique et le renforcement des dynamiques de coopération territoriale.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Président et par délégation,
le Directeur Général des Services



Frédéric Ollivier

REGION NORMANDIE

ABBAYE AUX DAMES – PLACE REINE MATHILDE – CS 50523 – 14035 CAEN CEDEX 1
STANDARD - TEL: 02 31 06 98 98 – FAX: 02 31 06 95 95



Avis de la Région Normandie sur le PCAET de la Communauté de communes Terres d'Argentan Interco

Commentaire général

Le Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) porté par Terres d'Argentan Interco s'inscrit dans une dynamique territoriale prometteuse en faveur de la transition écologique. Son élaboration témoigne d'un engagement fort, avec des objectifs ambitieux et un plan globalement cohérent avec les orientations régionales.

L'ensemble du PCAET repose sur un diagnostic solide, riche en analyses, qui met précisément en évidence les spécificités du territoire dans les domaines de l'air, de l'énergie et du climat. Les enjeux identifiés s'appuient sur des éléments concrets, renforçant ainsi la crédibilité de la stratégie, des objectifs et du plan d'action. La structuration retenue pour la stratégie permet une articulation claire entre les axes prioritaires et les principaux leviers mobilisables pour atteindre les objectifs. Bien que le plan d'action présente certaines limites, il demeure globalement complet et bien ancré dans les réalités territoriales. Par ailleurs, la participation, prévue par le plan, de la Région au Comité Technique chargé de la gouvernance du PCAET est très positivement perçue.

Toutefois, plusieurs observations transversales méritent d'être soulignées afin de renforcer la portée structurante du PCAET pour l'avenir du territoire.

En premier lieu, le diagnostic s'appuie sur des données anciennes, majoritairement issues de 2015. Cette obsolescence limite la portée stratégique de certaines analyses, d'autant plus que des évolutions majeures sont intervenues au niveau national ces dix dernières années (crise sanitaire liée au COVID-19, crise énergétique, etc.).

Ensuite, la stratégie est bien traduite en objectifs clairs, jalonnés aux horizons 2030 et 2050. Toutefois, l'absence de courbes d'évolution annualisées empêche de saisir précisément le rythme d'action envisagé. Bien que les leviers sous-jacents aux objectifs soient identifiés de manière pertinente, la présentation explicite de leur quantification systématique dans le temps renforcerait la structuration du suivi, permettrait d'évaluer plus finement la contribution réelle des actions aux objectifs, de détecter d'éventuelles lacunes, et de mieux situer les niveaux d'intervention selon les acteurs et la gouvernance mobilisée. L'enjeu est que le PCAET devienne une véritable feuille de route partagée par l'ensemble des parties prenantes du territoire.

Enfin, si le plan d'action présente une diversité de propositions, celles-ci restent souvent à un niveau trop stratégique, sans aller au-delà de leviers génériques. Le manque de précisions – en particulier sur les modalités opérationnelles, les moyens mobilisés ou les effets attendus – limite la capacité à juger de leur réelle contribution à l'atteinte des objectifs fixés pour 2030. Une évaluation ex ante chiffrée des impacts permettrait de mieux apprécier la cohérence du plan avec ses ambitions et d'identifier les ressources complémentaires nécessaires à sa mise en œuvre.

Commentaires thématiques

Agriculture et alimentation

Sur un territoire à forte vocation agricole comme Terres d'Argentan, le diagnostic est particulièrement riche et précis pour ce secteur, notamment sur les enjeux d'adaptation au changement climatique. La modélisation justifiant une stratégie d'autonomie alimentaire est pertinente et permet d'ancrer une vision agricole en lien avec les modes de vie et l'alimentation durable. En revanche, le plan d'action ne reflète pas pleinement ces ambitions : les mesures restent majoritairement stratégiques, peu concrètes ou à l'état d'études. Il serait également pertinent de modéliser l'évolution des pratiques agricoles dans le temps, afin de vérifier leur compatibilité avec les vulnérabilités identifiées, notamment le maintien du bocage et la soutenabilité de la filière élevage pour la baisse des émissions de gaz à effet de serre.

Transport-mobilité

Les données du diagnostic, datant de 2015, ne reflètent pas les dynamiques récentes, mais permettent d'identifier des enjeux et leviers pertinents pour la transition mobilité. Les objectifs sont ambitieux et appuyés sur des leviers chiffrés (30 % de changements de mobilité, 10 % de véhicules électriques d'ici 2030). Toutefois, l'objectif de 17 % de ménages équipés en GNV paraît peu réaliste et en décalage avec un plan d'action davantage tourné vers le fret, révélant une incohérence stratégique. La liste d'actions est globalement pertinente, mais manque de cohérence avec les priorités, notamment sur le covoitage, qui n'est pas traité spécifiquement.

Bâtiment

Le diagnostic réalisé est très détaillé et met en évidence les caractéristiques du parc bâti, avec une stratégie ambitieuse qui dépasse les exigences du SRADDET. Le plan d'action est globalement complet, intégrant aussi bien la rénovation des logements que celle du petit tertiaire privé, avec une stratégie riche pour le tertiaire public. Toutefois, plusieurs axes mériteraient d'être précisés ou renforcés : les objectifs de rénovation à horizon 2050 ne sont pas déclinés en cibles annuelles ni chiffrés en nombre de logements ou de m² à rénover (Règle n°31 du SRADDET), et les niveaux de performance attendus (BBC, décret tertiaire...) ne sont pas clairement définis. Par ailleurs, les moyens humains mobilisés pour l'information et l'accompagnement des ménages ne sont pas détaillés. Le plan gagnerait aussi à être actualisé au regard de l'évolution des dispositifs territoriaux (fin du SARE) et à mieux intégrer les politiques régionales, notamment pour les copropriétés et l'animation des professionnels vers la rénovation performante. Enfin, l'absence de stratégie sur les matériaux biosourcés, notamment dans le parc public, et le manque de lien avec les filières locales constituent un angle mort, tout comme la non-prise en compte des logements vacants.

Séquestration carbone

La séquestration carbone constitue un enjeu central pour ce territoire rural, où l'ambition forte de la stratégie, visant la neutralité carbone en 2050 grâce à un développement significatif des capacités de stockage, est pertinente et nécessaire. La mesure des haies serait à indiquer en mètres linéaires pour comprendre l'étendue réelle des plantations envisagées. L'objectif de 476 hectares de forêt supplémentaire est ambitieux, mais il faut veiller à préserver la biodiversité en évitant la destruction d'espaces naturels potentiellement riches : les espaces avec des peuplements pauvres, ciblés pour un enrichissement, peuvent justement abriter des espèces rares. Enfin, les actions opérationnelles manquent de détail, sans fiches précises pour traduire les objectifs en mesures

concrètes, notamment en ce qui concerne la gestion forestière et les plantations de haies, dont le choix d'espèces doit être au maximum local.

Production d'énergies renouvelables

Le diagnostic présente un panorama complet des potentiels de développement pour l'ensemble des filières d'énergies renouvelables du territoire. Une étude détaillée du gisement de méthanisation a été réalisée, et plusieurs projets concrets ont déjà été identifiés. Les objectifs affichés sont ambitieux, visant une autonomie énergétique avant 2050, avec des rythmes de déploiement cohérents et adaptés aux capacités locales. Une forte ambition est portée notamment sur le solaire et la méthanisation, même si ce rythme devra être ajusté en fonction des retours d'expérience. En revanche, la part dédiée au développement des pompes à chaleur (PAC) paraît très faible au regard des enjeux d'électrification des bâtiments. Le plan d'action prévoit une action pour chaque filière majeure des EnR, mais il reste à préciser les dispositifs concrets permettant d'accélérer effectivement leur développement, car le niveau actuel reste assez stratégique, axé sur l'accompagnement et la facilitation des projets. Par ailleurs, un point d'attention important concerne le développement du photovoltaïque au sol : la règle 39 du SRADDET impose de limiter ces installations aux sites artificialisés et dégradés afin de préserver les terres agricoles et naturelles.

Adaptation au changement climatique

L'étude d'adaptation au changement climatique est complète et méthodique, offrant un diagnostic précis des aléas, sensibilités et capacités d'adaptation du territoire. Toutefois, les données utilisées sont anciennes et les résultats du GIEC normand ne sont pas mentionnés. Malgré la qualité du diagnostic, le plan d'action manque de précisions et de traductions opérationnelles concrètes. Les fiches actions sont peu détaillées, avec un calendrier vague, et seule la communauté de communes est identifiée au pilotage, ce qui limite la mobilisation. Les budgets annoncés, parfois importants, manquent d'informations sur leur financement, et les moyens humains nécessaires ne sont pas évalués, fragilisant la faisabilité du plan.

Pollution de l'air

L'analyse des polluants atmosphériques reste succincte. La stratégie est cohérente avec le diagnostic, mais n'est pas alignée avec les objectifs du PREPA (notamment pour les NOx et PM2.5), en raison notamment du poids de l'agriculture. Les actions spécifiques sur la qualité de l'air sont limitées et peu détaillées, souvent sans indicateurs de suivi. La qualité de l'air est principalement abordée à travers d'autres volets (énergie, mobilité), mais le plan d'action comprend tout de même une action dédiée, dans laquelle le partenariat avec ATMO Normandie est justement mobilisé.

Biodiversité

Bien que la biodiversité ne soit pas un thème direct du PCAET, elle n'est pas ignorée pour autant, notamment à travers la place accordée dans ce plan à l'agriculture et ses milieux, à la séquestration carbone et l'adaptation au changement climatique. Dans une logique d'approfondissement, l'élaboration d'un plan biodiversité articulé au PCAET permettrait de disposer d'une stratégie de transition écologique plus complète et pleinement intégrée climat-biodiversité.